

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS2368

présenté par

M. Peytavie, Mme Garin et Mme Rousseau

ARTICLE 19

Compléter l’alinéa 10 par la phrase suivante :

« Elle veille également à planifier les modalités de distribution de façon à éviter tout risque de pénurie. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Ecologiste vise à s’assurer que la mise en place du dispositif mentionné au présent article puisse se faire dans des conditions veillant à prévenir tout risque de pénurie de protections menstruelles réutilisables prise en charge.

La prise en charge des protections menstruelles réutilisables prévue au présent article va potentiellement concerner environ 10 millions de personnes. Cela pose un risque d’approvisionnement, en particulier au moment de l’ouverture du dispositif.

Alors que les pénuries d’amoxicilline, de paracétamol ou de pilules abortives ont menacé toute l’année l’accès au soin de la population, veillons à ce que cette proposition ne suive pas le même chemin.